

SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Société anonyme au capital de 5 220 400 €
Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini
92935 Paris La Défense Cedex
RCS Nanterre 542 037 361
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR DU 22 JUILLET 2020

FORMULAIRE DE PROCURATION

TRES IMPORTANT

Cher porteur de part(s) de fondateur,

Par suite de la levée des mesures administratives limitant ou interdisant les rassemblements collectifs imposant le huis clos, les porteurs de parts de fondateur seront admis à participer (physiquement) à l'Assemblée générale.

Nonobstant, la Société a l'obligation de respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières » prévues par l'article 1 du décret n°2020-663 du 31 mai 2020.

Dans ce contexte, la Société limitera l'accès physique à l'Assemblée générale à vingt (20) personnes.

Dès lors, les porteurs de parts de fondateur sont invités à privilégier le vote à distance, avant la tenue de l'Assemblée générale, en ayant recours soit au formulaire de vote par correspondance, soit à donner mandat au Président de la Société, aux Représentants de la masse ou à tout autre porteur de parts de fondateur qui serait présent ou qui lui-même voterait par correspondance en complétant le présent formulaire.

Tout porteur de parts de fondateur peut choisir de donner pouvoir de le représenter à un mandataire, qui pourra être une personne physique ou une personne morale et devra être personnellement propriétaire de parts de fondateur conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 23 janvier 1929. La procuration donnée par un porteur de parts de fondateur pour se faire représenter doit être signée par ledit porteur. Celui-ci indiquera ses nom, prénom usuel, domicile, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire ou, dans le cas d'une personne morale mandataire, sa dénomination ou raison sociale, son siège social et son numéro d'immatriculation. Toute procuration sans indication de la désignation d'un mandataire sera nulle.

La procuration, dûment complétée et signée, devra être présentée lors de l'Assemblée générale par le mandataire qui devra lui-même justifier de sa qualité de porteur de parts de fondateur selon les modalités précisées dans l'avis de convocation. Dans l'hypothèse où le mandataire ne serait pas l'une des personnes autorisées à participer physiquement à l'assemblée (du fait de la limite de 20 places pour assister physiquement à l'Assemblée), ce dernier devra procéder à un vote à distance au nom et pour le compte de son mandant, en adressant à la société la procuration dûment complétée et signée accompagnée du formulaire de vote par correspondance.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et les procurations doivent être parvenus à la Société au plus tard le mardi 21 juillet 2020 à 10h30, heure de Paris. Ils devront être accompagnés d'une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, justifiant du droit du porteur de parts de fondateur de participer à l'Assemblée par la constatation de l'enregistrement des titres en son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le lundi 20 juillet 2020, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ainsi que d'un justificatif d'identité du porteur de parts de fondateur.

Compte tenu de l'incertitude entourant les délais postaux dans les circonstances actuelles, il est recommandé aux porteurs de parts de fondateur de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communications électroniques dans le cadre de leurs démarches et communications relatives à l'Assemblée générale.

Je soussigné(e) :

demeurant

propriétaire de _____ parts de fondateur de la Société ouvrant droit à autant de voix ;

donne pouvoir, par les présentes à :

Nom / Dénomination sociale

Domicile / Siège social

propriétaire de _____ parts de fondateur de la Société,

aux fins de me représenter à l'Assemblée générale de porteurs de parts de fondateur de la Société qui se tiendra le mercredi 22 juillet 2020 à 10h30 au siège social Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, 92935 Paris La Défense Cedex afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation, à nouveau, en tant que de besoin, de Monsieur Gilles Chodron de Courcel en qualité d'expert chargé d'évaluer le taux de conversion et le prix de rachat des parts de fondateur conjointement avec l'expert désigné par le Conseil d'administration de la Société, avec la mission et les pouvoirs prévus par les articles 4 et 5 du décret n°67-452 du 6 juin 1967 ;
- Conservation du procès-verbal de l'assemblée générale et de la feuille de présence ;
- Pouvoirs.

En conséquence, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, le cas échéant, conformément aux indications précisées au formulaire de vote par correspondance, émettre tous votes ou s'abstenir sur toutes les questions qui pourraient être portées à l'ordre du jour conformément aux dispositions légales et réglementaires, signer tous procès-verbaux, feuilles de présence et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Il est précisé que toute procuration n'étant pas intégralement complétée sera considérée comme non valable.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer faute de quorum, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur troisième convocation avec le même ordre du jour. Il est précisé que les formulaires de procuration valablement reçus par la Société lors de l'Assemblée générale du 8 juillet 2020, réunie sur première convocation, conservent leurs effets pour la présente Assemblée.

Fait à _____, le _____

Signature